



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
FD/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 19

OBJET : JPC RESEAUX

Chambre Télécom à resceller

Giratoire liant la rue de Quéven /Avenue Pasteur / Avenue Aristide Briand

Dans la nuit du jeudi 15 février au vendredi 16 février 2024 de 21h15 à 6h.

Circulation réglementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Madame Le Gouil Follic Elodie, représentant l'entreprise JPC RESEAUX – ZA de Kérourvois, 7 rue Albert Einstein, 29500 ERGUE GABERIC

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre du rесcellement d'une chambre télécom, le demandeur est autorisé à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, au niveau du giratoire liant la rue de Quéven /Avenue Pasteur / Avenue Aristide Briand, dans la nuit du jeudi 15 février au vendredi 16 février 2024, de 21h15 à 6h.

Article 2 : Pour cela, la circulation sera interdite dans la rue de Quéven, sens rentrant en direction du centre-ville dans la portion de voie comprise entre l'impasse Jean-Louis Barrault et le giratoire liant la rue de Quéven /Avenue Pasteur / Avenue Aristide Briand.

- Pour permettre la sortie des riverains du hameau de la Fontaine Saint-Pierre le contre-sens sera autorisé.
- Sur le giratoire la circulation se fera en chaussée rétrécie.
- Une déviation sera mise en place par la rue Buffon et la rue François Arago.
- Un panneau d'indication fléché sera mis en place à l'intersection entre la rue François Arago et l'Avenue Pasteur indiquant « Déviation Fort-Bloqué »

Article 3 : L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

Article 4 : La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

09 FEV. 2024

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex